

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal de la Commune de SAINT-JEAN TROLIMON (Finistère) aura lieu **salle polyvalente, selon le protocole lié à la situation sanitaire actuelle,**

Le Vendredi 10 Juillet 2020

à

10 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation des 3 délégués du conseil municipal de la commune de SAINT-JEAN TROLIMON et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs dans le Département du Finistère lors du scrutin du 27 septembre 2020 (décret n°2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs - arrêté du 1er juillet 2020 du Préfet du Finistère fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral dans les communes de moins de 1000 habitants).

Pièce jointe :

- Arrêté du 1er Juillet 2020 du Préfet du Finistère pour notification à chaque conseiller municipal

En mairie, le 03/07/2020
Le Maire
Jean-Edern AUBREE

